

RÉSULTATS DE LA MUTUALISATION EP3 EN 2018

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2017 : 2018 Augm. (+) / Diminution (-)	% 2017 : 2018 Augm. (+) / Diminution (-)
EP3 Mutualisation / Médicaments onéreux réglés par les sociétés membres de la SCAMAM								
Résultats techniques - Médicaments onéreux (certificats dont les règlements s'élèvent à plus de 10 k\$/an)								
% du total des sommes réglées				34,5 %	36,2 %	39,1 %	2,9 %	8,0 %
% des adhérents qui demandent le règlement de médicaments onéreux				1,2 %	1,3 %	1,4 %	0,1 %	4,7 %
Nbre d'adhérents dont les frais de médicaments onéreux réglés s'élèvent à :								
10-32,5 k\$				17 285	18 507	18 974	467	2,5 %
32,5-65 k\$			<i>Non disponible</i>	2 830	3 042	3 244	202	6,6 %
65-100 k\$				493	503	508	5	1,0 %
100-400 k\$				234	234	286	52	22,2 %
400-620,7 k\$				9	11	13	2	18,2 %
620,7-750 k\$				7	9	7	-2	-22,2 %
750 K-1 M\$				5	4	3	-1	-25,0 %
1 M\$+				1	1	2	1	100,0 %
Nbre de promoteurs de régimes dont un ou plusieurs adhérents demandent le règlement de médicaments onéreux				11 159	11 850	12 076	226	1,9 %
Médicaments onéreux / de spécialité s'élevant à plus de 10 k\$ par adhérent								
Nbre de médicaments onéreux qui font l'objet d'une demande de règlement				682	697	669	-28	-4,1 %
Détails sur les nouveaux médicaments onéreux								
Médicaments réglés pour la première fois en 2017 :								
Nbre de médicaments nouveaux dans les résultats techniques des EP3					193	96	-97	-50,3 %
Nbre de certificats en cause					438	910	472	107,8 %
Total des sommes réglées (en M\$)					9,5 \$	24,5 \$	15,1 \$	159,7 %
Montant moyen réglé par certificat					21 578 \$	26 977 \$	5 399 \$	25,0 %
Médicaments réglés pour la première fois en 2018 :								
Nbre de médicaments nouveaux dans les résultats techniques des EP3						125		
Nbre de certificats en cause						567		<i>Non disponible</i>
Total des sommes réglées (en M\$)						13,6 \$		
Montant moyen réglé par certificat						24 041 \$		
Part du pool de l'industrie que se partagent les membres de la SCAMAM (sous-catégorie de la mutualisation EP3)								
Seuils et plafond de mutualisation du pool de l'industrie								
Seuil initial	50 000 \$	55 000 \$	60 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	0 \$	0,0 %
Seuil permanent et plafond de mutualisation dans le cadre d'un EP3	25 000 \$	27 500 \$	30 000 \$	32 500 \$	32 500 \$	32 500 \$	0 \$	0,0 %
Plafond de mutualisation	400 000 \$	400 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	0 \$	0,0 %
Résultats techniques du pool de l'industrie								
Nbre d'adhérents dont les règlements sont ≥ au « seuil permanent » (SP)	4 090	3 909	4 084	3 637	3 878	4 060	182	4,7 %
Nbre d'adhérents dans les pools de l'industrie	187	257	308	301	325	359	34	10,5 %
% d'adhérents dont les règlements sont ≥ au SP	4,6 %	6,6 %	7,5 %	8,3 %	8,4 %	9,4 %	1,0 %	12,0 %
Nbre d'adhérents - Première année de mutualisation par l'industrie	187	113	102	89	105	123	18	17,1 %
Montant mutualisé (M\$)	8,9 \$	6,6 \$	6,5 \$	6,4 \$	7,2 \$	8,6 \$	1,4 \$	19,4 %
Nbre d'adhérents - Deux ans ou plus de mutualisation par l'industrie	s. o.	144	206	212	220	236	16	7,3 %
Montant mutualisé (M\$)	0,0 \$	6,3 \$	10,1 \$	11,1 \$	11,8 \$	12,4 \$	0,6 \$	5,1 %